Folia Pharmacotherapeutica octobre 2019

Bon à savoir

La mirtazapine dans les troubles du sommeil: efficacité non démontrée

Un article du *Geneesmiddelenbulletin*[1] signale une augmentation, aux Pays-Bas, du nombre de prescriptions de mirtazapine, un antidépresseur sédatif, à de faibles doses (≤ 15 mg/j). Malgré le manque de preuves concernant son efficacité dans l'insomnie, il est probable que la mirtazapine, à des doses aussi faibles, soit utilisée comme somnifère. La mirtazapine provoque souvent une somnolence diurne (effet résiduel) et influence la capacité de conduire, même à faibles doses. Pour plus d'informations sur les effets indésirables liés à la mirtazapine, voir le Répertoire du CBIP.
La rédaction du CBIP signale que l'insomnie ne figure pas parmi les indications mentionnées dans le RCP (Résumé des Caractéristiques du Produit) des différents antidépresseurs. Aucune donnée ne prouve que les antidépresseurs sédatifs auraient une place en première ligne dans le traitement de l'insomnie en dehors du contexte des troubles dépressifs (voir aussi les Folia de juin 2019).

Source spécifique

1 https://www.ge-bu.nl/artikel/off-labelgebruik-mirtazapine-als-slaapmiddel

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.